



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Dépendance des armées aux logiciels privés étrangers

Question écrite n° 41526

### Texte de la question

M. Bastien Lachaud appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur la dépendance aux grands éditeurs informatiques privés et en particulier Microsoft. Bien que la Revue stratégique de cyberdéfense de 2018 ait entériné une distinction entre des technologies secondaires et des technologies critiques dont la maîtrise et en particulier l'accès au code source est un critère de souveraineté et une garantie pour la sécurité et la maîtrise de l'emprise numérique de l'État, le ministère avait concédé en 2020, dans une réponse à une question posée par la sénatrice Christine Prunaud, qu'il avait engagé une étude pour « se doter d'un poste de travail entièrement libre (système d'exploitation et logiciels bureautiques) ». Alors que le contrat liant le ministère et Microsoft devait arriver à terme en 2021, il est important de savoir si cette étude est finalement allée à son terme et quels en sont les résultats. Aussi, il souhaite savoir ce qu'il en est et si le ministère compte finalement s'affranchir de l'emprise qu'exerce implicitement Microsoft sur ses activités.

### Texte de la réponse

Comme annoncé en janvier 2020, une étude a été menée afin d'évaluer la possibilité d'équiper les postes de travail internet du ministère, soit environ 15 000 postes, en logiciels libres. L'usage de ces postes est la navigation internet libre et le traitement de texte simple : lecture de fichiers élaborés par des logiciels de bureautique courants, transfert de fichiers, décompression de pièces jointes, prise en charge des principaux formats de fichiers images, audios et vidéos utilisés sur les sites Internet. L'étude s'est attachée à caractériser, dans le contexte propre au ministère des armées, ce que pourraient être la définition technique, l'expérience utilisateur ainsi que les modalités d'administration et de supervision de sécurité de postes de travail internet entièrement libres (systèmes d'exploitation et logiciels de bureautique). L'étude n'a pas identifié d'obstacle technique résultant d'une éventuelle adhérence aux logiciels propriétaires des réseaux internet utilisés par le ministère des armées. L'étude a également permis de cerner l'effort humain et financier supplémentaire qui serait à consentir pour réaliser la migration du parc de postes internet existants et pour assurer durablement l'exploitation et la maintenance de ces nouvelles configurations spécifiques. Ces éléments seront intégrés à la réflexion sur la trajectoire d'ensemble du socle numérique du ministère des armées, dont les ressources sont mutualisées, et qui constitue un pilier capacitaire essentiel des opérations militaires. Enfin, en ce qui concerne l'adhérence future du système d'information du ministère des armées aux solutions de Microsoft, des orientations précises ont été définies. Ainsi, le ministère des armées disposera, conformément à la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'État (« cloud au centre »), de son propre cloud interne adapté aux exigences de ses systèmes d'information opérationnels. Le ministère n'aura pas recours au cloud commercial de Microsoft, du fait de la sensibilité de ses données et de ses enjeux de résilience.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bastien Lachaud](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 41526

**Rubrique** : Défense

**Ministère interrogé** : [Armées](#)

**Ministère attributaire** : [Armées](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [5 octobre 2021](#), page 7245

**Réponse publiée au JO le** : [21 décembre 2021](#), page 9024